

REGLEMENT GENERAL ACCUEIL DE LOISIRS 2025-2026

PRÉSENTATION DU SERVICE

L'accueil de loisirs est un service proposé par l'Association Générations Guyonnes. Il est suivi par un comité de gestion composé exclusivement de personnes bénévoles. Son rôle est de prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement du service, d'effectuer le paiement des factures, de réaliser les prélèvements automatiques, d'assurer le partenariat avec les instances et autres associations, de relayer les informations entre les familles et les salariés.

Si vous souhaitez rejoindre ce groupe, vous serez toujours les bienvenus. N'hésitez pas à vous faire connaître !

L'accueil de loisirs comprend :

- L'accueil périscolaire matin 7h-9h
- Le repas + la pause méridienne (restaurant scolaire)
- L'accueil périscolaire soir 16h45-19h
- Les mercredis
- Les vacances scolaires
- La jeunesse (+ d'info : Sarah BRIZAIS à jeunesse.guyonniere@gmail.com)

Pour rappel : L'accueil de loisirs dépend du Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, ainsi nous sommes tenus de respecter des taux d'encadrement. Il est donc important de réaliser leur dossier et les inscriptions dans les temps. L'accueil de loisirs a le droit de refuser une demande si les effectifs dépassent les taux d'encadrement sur tous les temps d'accueil.

Présentation de l'équipe :

BROCHARD Nicolas : Directeur de l'association Générations Guyonnes

SEGUIN Nathalie : Comptable de l'association

BOURCIER Victorine : Directrice du service accueil de loisirs

NOEL Anaïs : Directrice Adjointe du service accueil de loisirs

BONNET Véronique : Cheffe économiste de la pause méridienne

DUGAST Jessica : Cheffe adjointe de la pause méridienne + des repas mercredis/vacances

RICHARD Sophie : Référente Plonge

BERTRAND Corinne : Animatrice sur la pause méridienne

BONNET Faustine : Animatrice sur la pause méridienne

BOUDAUD Anne-Lise : Animatrice périscolaire, mercredi, vacances et sur la pause méridienne

DRONNEAU Florence : Animatrice sur la pause méridienne

GODARD Justine : Animatrice périscolaire, mercredi, vacances et sur la pause méridienne

LAUNAY Mathieu : Animateur sur la pause méridienne

LE CRANE Karine : Animatrice périscolaire, mercredi, vacances et sur la pause méridienne

TAVARES Joshua : Animateur sur la pause méridienne

L'équipe est souvent complétée par des stagiaires et/ou un service civique.

Les repas sont préparés sur place avec des produits frais.

A savoir que l'accueil de loisirs suit le calendrier scolaire national.

UN RÉGLEMENT POUR QUI ?

Le présent règlement est applicable de plein droit à toute personne majeure ou mineure, usagère du service dépendant de l'Association Générations Guyonnes. Il est aussi applicable aux personnes responsables de ces usagers (parents ou tuteurs). Un exemplaire de ce règlement sera remis à chaque famille.

INSCRIPTION

Un dossier d'inscription est obligatoire pour utiliser le service. Par cette inscription, votre enfant est assuré pour tous les temps de prise en charge (= matin + repas + soir + mercredi + vacances). Cette assurance est gérée par l'Association Générations Guyonnes (SMACL).

Une feuille vous sera transmise pour les premières informations nécessaires à la création du dossier. A réception de ce document nous vous transmettrons le tutoriel d'inscription et les différents éléments à compléter.

Nous ne pourrons accueillir votre enfant que si le dossier est à jour :

- Règlement des factures antérieures
- Numéro de téléphone en cas d'urgence
- Personnes autorisées à récupérer l'enfant
- Fiche médicale à jour puis transmise par mail ou papier datée et signée (généralement demandé en janvier)

Modalité d'inscription :

Périscolaire matin/soir, accueil du mercredi

Lorsque votre dossier est à jour vous pourrez réaliser vos inscriptions directement en ligne sur le portail famille. Vous avez jusqu'au vendredi soir au plus tard pour la semaine suivante. Au-delà du vendredi soir en cas d'oubli ou de besoin tardif il faudra envoyer un mail à enfance.guyonniere@gmail.com pour savoir s'il reste des places disponibles. Vous pouvez bien évidemment anticiper toutes vos inscriptions pour l'année, ou par mois si celles-ci sont fixes.

Vacances

Pour les vacances scolaires, un mail d'information avec le programme d'animation vous sera envoyé pour la réalisation de vos inscriptions. Elles ont lieu généralement 3 week-ends avant le premier jour des vacances et se terminent le mardi précédent les vacances. Pour l'été, les inscriptions ont lieu entre mi-mai et mi-juin. Hors délai, il faudra aussi envoyer un mail pour savoir si des places sont disponibles.

Repas + Pause méridienne

Chaque fin d'année scolaire un mail d'information vous sera envoyé pour vous rappeler la réalisation des inscriptions pour la rentrée prochaine en ligne sur le portail famille. Vous aurez une fenêtre pour réaliser vos inscriptions (généralement de mi-juin à mi-juillet). Seules les familles à jour dans leurs règlements auront accès à ces inscriptions.

Après cette date, les inscriptions seront considérées hors délai et une pénalité de 10€ par enfant vous sera facturée lors de la première facture.

Il est important d'inscrire l'intégralité des jours de présence de votre enfant sur l'année scolaire, car les inscriptions ne peuvent plus être modifiées ou rajoutées au-delà du délai annoncé.

Si votre enfant arrive en cours d'année, il est important de s'y prendre le plus tôt possible pour réaliser le dossier d'inscription. Les rentrées se font après chaque période de vacances scolaires.

Pour les enfants de PS, ils auront une période d'adaptation de 2 semaines au cours de laquelle l'équipe pédagogique se laisse le droit d'interrompre leurs venues. Ex : l'enfant est fatigué et ne mange pas, etc...

Les menus vous seront envoyés par e-mail et seront affichés sur la porte d'entrée de la salle Agapé.

A noter : Il est important de valider 2 fois ses inscriptions sur le portail famille. Si vous avez des inscriptions dans votre panier c'est que celles-ci sont en attentes et non validées. Vous recevez toujours un mail de confirmation lors de la validation (parfois dans les indésirables/SPAM).

Les inscriptions ne seront validées que si l'ensemble des factures de l'année scolaire précédente est réglé.

ADHÉSION :

Celle-ci permet d'avoir des tarifs privilégiés sur l'ensemble des services de l'Association. Afin de simplifier le système d'adhésion, la cotisation de 15€/famille pour tous les services vous sera prélevée sur votre première facture. Toutefois, si vous ne souhaitez pas adhérer, merci de nous le faire savoir par email : direction.generationsguyonnes@gmail.com

TARIFS

Ils dépendent des quotients familiaux (CAF,MSA,Autre), sans cette information de votre part, votre quotient sera considéré comme supérieur à 1901.

Repas + Pause méridienne									
	Quotients	QF≤ 500 €	501≤QF≤700 €	701≤QF≤900 €	901≤QF≤1200 €	1201≤QF≤1350 €	1351≤QF≤1500 €	1501≤QF≤1900 €	QF≥ 1901 €
ADHERENT		4,10 €	4,20 €	4,30 €	4,40 €	4,45 €	4,55 €	4,65 €	4,75 €
NON ADHERENT		5,08 €	5,18 €	5,28 €	5,33 €	5,43 €	5,53 €	5,63 €	5,73 €

À noter que le prix du repas adulte est de 7 €.

Périscolaire matin/soir									
	Quotients	QF≤ 500 €	501≤QF≤700 €	701≤QF≤900 €	901≤QF≤1200 €	1201≤QF≤1350 €	1351≤QF≤1500 €	1501≤QF≤1900 €	QF≥ 1901 €
Adhérent	Coût horaire	2,40 €	2,50 €	2,60 €	2,70 €	2,80 €	2,90 €	3,00 €	3,10 €
Non Adhérent	Coût horaire	2,75 €	2,85 €	2,95 €	3,05 €	3,15 €	3,25 €	3,35 €	3,45 €

A noter que la facturation se réalise au quart d'heure. L'amplitude périscolaire est de 7h à 9h, et de 16h45 à 19h. Le pointage est réalisé par l'équipe d'animation.

Mercredis/Vacances									
	Quotients	QF≤ 500 €	501≤QF≤700 €	701≤QF≤900 €	901≤QF≤1200 €	1201≤QF≤1350 €	1351≤QF≤1500 €	1501≤QF≤1900 €	QF≥ 1901 €
Adhérent	Coût horaire	1,06 €	1,38 €	1,68 €	2,25 €	2,40 €	2,55 €	2,70 €	3,00 €
	Coût journée	8,48 €	11,04 €	13,44 €	18,00 €	19,20 €	20,40 €	21,60 €	24,00 €
Non Adhérent	Coût horaire	1,06 €	1,38 €	1,68 €	2,60 €	2,75 €	2,90 €	3,05 €	3,35 €
	Coût journée	8,48 €	11,04 €	13,44 €	20,80 €	22,00 €	23,20 €	24,40 €	26,80 €

A noter que la facturation se réalise au quart d'heure pour le péricentre. L'amplitude est de 7h à 9h, et de 17h00 à 19h. Le pointage est réalisé par l'équipe d'animation.

Pour rappel :

Activité Matin 9h-12h = 3h

Activité Matin + repas 9h-13h = 4h

Activité Repas + Après-midi 12h-17h = 5h

Activité Après-midi 13h-17h = 4h

Activité journée 9h-17h = 8h

Les prix augmenteront en septembre 2025 et Janvier 2026 suite à la demande de Montaigu-Vendée pour tendre vers une équité tarifaire pour les communes de Montaigu-Vendée.

FACTURATION

La facturation est mensuelle.

Le **paiement par prélèvement automatique** est aussi mensualisé. Chaque prélèvement a lieu vers le 10 du mois.

Pour les **paiements par chèques ou espèces**, la facture est payable impérativement au **15 du mois**. Les paiements devront être **déposés dans la boîte aux lettres de l'accueil de loisirs ou celle de l'association (salle Agapé).**

L'utilisation du service rend chaque usager redevable d'une participation financière dont le montant est fixé chaque année par le comité de gestion.

Le non-paiement par la famille utilisatrice de la participation financière, après l'expiration d'un délai d'un mois suivant la mise en recouvrement, entraîne la perte de la qualité d'usager, qui est prononcée par le comité de gestion. Elle remet aussi en cause l'acceptation de vos enfants dans chacun des services de Générations Guyonnes. Enfin, si le montant dépasse 100 €, le dossier sera suivi conjointement avec la mairie déléguée de la Guyonnière.

Cette perte de la qualité d'usager ne dispense pas les débiteurs de la participation financière, au paiement de celle-ci.

Le comité de gestion peut décider de recouvrer judiciairement les sommes non réglées devant le tribunal compétent.

Au-delà d'une semaine après la facturation, aucune réclamation ne sera acceptée.

Dans le cas de sortie pédagogique organisée par l'école, il n'y a pas de carence et le prix du repas est déduit automatiquement du total mensuel facturé.

Vous ne pouvez effectuer aucune déduction de votre propre initiative.

ABSENCES ET MODIFICATIONS

Pour signaler les absences, vous devez envoyer un courriel UNIQUEMENT à enfance.guyonniere@gmail.com **(l'heure de l'email faisant foi)**

Modalité pour les absences non facturées :

Pour le périscolaire du matin : Mail reçu avant 8h30 le jour même

Pour le périscolaire du soir : Mail reçu avant 16h le jour même

Pour le repas + pause méridienne : Mail reçu avant 8h30 le jour même

Pour les mercredis et vacances : Mail reçu avant 9h le jour même

Pour le périscolaire du matin et du soir : 30min seront facturés en cas d'absence non signalée ou hors délais.

Pour les repas, les mercredis et les vacances : toute la présence réservée sera facturée en cas d'absence non signalée ou hors délais.

Pour signaler une modification de planning (Ex l'enfant ne vient plus manger les lundis), vous devez envoyer un courriel dans un délai de 15 jours avant la date du changement.

Les justificatifs reçus après l'absence « non signalée » en temps et en heure ne sera pas pris en compte. L'annulation ne pourra pas être rétroactive.

Si vous ne respectez pas le délai de modification ou d'absence, le repas sera facturé au même montant que d'habitude.

FONCTIONNEMENT

Repas + pause méridienne des maternels :

Les PS/MS/GS ont un service traditionnel à l'assiette sur du mobilier adapté à leur âge. L'équipe pédagogique a fait le choix de faire plusieurs tables de 6 places et non des rangées de 12 places pour éviter le bruit. Les enfants ont des serviettes en tissu et les GS des serviettes en papier.

En fonction de l'autonomie des GS, un passage au self peut se faire dès janvier pour les préparer au mieux au passage en primaire. Après le repas, les maternels ont accès à la cour des écoles ou à la cour de l'accueil de loisirs. Lorsque la météo (hiver, canicule) ne permet pas de rester dehors les enfants sont accueillis à l'accueil de loisirs et peuvent profiter des jeux.

Repas + pause méridienne des primaires :

Le service des primaires se fait sous forme de self. Ils sont autonomes pour préparer leur plateau (couverts, verre, serviette) puis se servent en fonction de leur faim ou de leur goût. Des contenants avec une plus petite quantité est proposé pour ceux qui n'aiment pas. Ils s'installent ensuite en salle à la place de leur choix. Puis débarrassent leurs plateaux à la fin du repas avec l'accord de l'animateur présent en salle.

Chaque jour une activité est proposée après le repas. Ex : les CM1 ont une activité de prévue chaque lundi. Or des temps d'animation, les primaires ont accès à la cour du restaurant scolaire, à l'espace de jeux à côté d'Agapé, au city stade, au terrain de cross et quand la météo est moins clémente ils ont accès aux 2 salles de sports. Sur la base du volontariat les enfants peuvent être « petit chef » un midi et aider à la plonge, au nettoyage des tables et des chaises.

Périscolaire matin/soir :

En périscolaire les enfants arrivent et partent de manière échelonnée. Les familles doivent accompagner et reprendre leurs enfants dans l'enceinte même des locaux. Les enfants vont dans leurs salles respectives, adaptés à leurs tranches d'âge. Les 3-6ans (PS/MS/GS) salle des Bout'choux, et les 6-11ans (CP/CE1/CE2/CM1/CM2) salle des Chercheurs.

A partir du CP de l'aide aux devoirs est proposée aux enfants, les lundis, mardis et jeudis soir. Une inscription spécifique est nécessaire sur le portail famille. (Ne pas sélectionner le périscolaire soir mais l'aide aux devoirs). Les parents restent responsables des devoirs de leurs enfants, c'est simplement une « aide ». L'accueil de loisirs s'engage à réaliser les devoirs de l'enfant jusqu'à 18h, si le départ se fait avant nous ne sommes pas certains que les devoirs soient terminés. Nous proposons le petit déjeuner pour les arrivées avant 7h45. Pas d'inscription nécessaire, mais nous demandons lors de votre arrivée de nous avertir lorsque l'enfant prendra son petit déjeuner avec nous.

Mercredis/Vacances :

Les mercredis et les vacances, des temps d'animation sont prévus et organisés en amont. Nous tolérons les horaires tardifs mais nous demandons une arrivée avant 10h (*pour les enfants inscrits le matin ou la journée*) et une arrivée avant 15h (*pour les enfants inscrits les après-midi*) pour le bon fonctionnement du service et surtout d'éviter toute frustration des enfants qui n'auront pas pu réaliser le bricolage en temps et en heure. Pour les départs du soir, nous tolérons les départs plus tôt mais l'activité se termine vers 16h30 puis il y a un goûter collectif. Aucune déduction tarifaire ne sera faite sur la présence réservée.

Les petits déjeuner et goûters ne font pas l'objet de tarification supplémentaire. Vous retrouvez les différentes informations sur le programme d'animation envoyé à chaque période par mail.

Les repas du mercredi et vacances sont confectionnés par Jessica DUGAST et sont pris à la salle Agapé. (Seule l'équipe d'animation gère ce temps).

Les mercredis et vacances, votre enfant a la possibilité de participer à son activité sportive ou culturelle et peut donc de quitter les locaux avec une autorisation écrite. L'enfant pourra revenir après son activité si besoin. Cependant il n'y aura pas de déduction sur la facture.

La direction se réserve le droit d'annuler une activité en cas de mauvais temps, ou de fermer la structure en

dessous d'un seuil de 8 enfants inscrits.

DISCIPLINE

Nous demandons aux parents de rester responsables du comportement de leurs enfants pendant les heures d'accueil. Le personnel se verra dans l'obligation de sanctionner un enfant incorrect.

Le gaspillage de nourriture, la dégradation du matériel ou des locaux, le chahut, les insultes, les injures, les gestes vulgaires, les agressions physiques ou verbales, l'insolence seront sanctionnés de la façon suivante :

- Réparation de la bêtise commise (balayage si nourriture jetée par terre, essuyage de l'eau renversée...);
- Mise à l'écart de l'enfant ;
- Changement de salle ou de groupe.
- Application de la charte de vie

En cas de geste très violent et de répétition d'indiscipline, les parents et le comité de gestion seront informés. L'enfant pourra être exclu pour un jour ou plus. Dans le cas d'exclusion, les repas ou la présence ne seront pas remboursés.

En soutenant moralement le personnel qui encadre leurs enfants, les parents montreront ainsi qu'ils s'intéressent au bon fonctionnement et à la qualité du service.

RÉCLAMATION

En aucun cas les familles utilisatrices ne seront autorisées à intervenir directement de leur propre initiative dans le fonctionnement du service. Toute réclamation venant des parents ou des représentants des écoles devra être faite par écrit auprès des responsables du comité de gestion du restaurant scolaire ou du directeur de l'Association.

ALLERGIES

Le repas du restaurant scolaire est par définition un repas collectif. Il ne peut y avoir de particularité. Dans un souci d'égalité entre les enfants et pour l'éducation du goût, chaque enfant devra goûter à chaque plat.

En cas d'allergie ou de régime spécifique, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être mis en place avec le médecin de PMI dont dépend le restaurant scolaire.

MÉDICAMENTS

Le personnel de la structure peut donner des traitements médicaux à condition que les parents fournissent l'ordonnance médicale délivrée par le médecin. Les médicaments doivent être confiés directement à l'équipe d'animation par les parents eux-mêmes.

Pour les inscriptions et renseignements généraux :

BOURCIER Victorine à l'accueil de loisirs « l'île aux enfants »,
18 rue chanoine de suyrot – LA GUYONNIÈRE- 85600 Montaigu-
enfance.guyonniere@gmail.com

Pour les questions tarifs/adhésion/facturation :

Nicolas Brochard au bureau de l'Association Générations Guyonnes,
à l'espace Agapé, 1 rue des AGAPES – LA GUYONNIÈRE- 85600 Montaigu-Vendée
direction.generationsguyonnes@gmail.com

